



**Dans ce numéro :**

La dissolution, une affaire sérieuse	2
Attention aux membres	2
Représentation du personnel dans les C.A	2
Règlementation	3
Quorum ou pas quorum !!!	3
Un trou dans le budget des sports	3
Accord entre le CIO et le Comité Américain (USOC)	3
Mise en cause de l'UNSS	4
Albi a eu sa revanche, et Hagetmau a brillé aussi !!!	4
Le voyage des Bleus	4
JO : Vente de billets au marché noir	5
JO : Visite de Sebastian Coe à Paris	5
Les Athlètes du Val-de-Marne aux JO de Londres	5
Cyclisme: Armstrong Suspendu	5
EURO P N 2012: Porto—Gijón	5
Paris-Londres 2012 à vélo	6
Etat du sport en Ile-de-France	6
CDOS 94—Présences	6
Challenge Olympique des Familles 2012	7
94 LAttitude Sport	7
Echos 94	8

## Le Challenge Olympique des Familles peut-il être victime de son succès ???

A l'issue de sa neuvième édition, on est en droit de se poser la question, si nous avons eu des conditions météo comparables à celles de l'an passé, c'est-à-dire une température vraiment estivale, aurions-nous pu accueillir encore plus de public que l'an passé ? Nous n'avons pas la réponse mais on peut être victime de son succès, même si on éprouve tout d'abord de la satisfaction.

En effet le nouveau dispositif mis en place, fort attrayant avec deux sites : la piste d'athlétisme pour le challenge et l'aire de jeux du parc pour la grande majorité des autres animations, dont le nombre était en augmentation, nous a conduits logiquement à diviser l'encadrement. Nous ne regrettons pas cette décision car la fréquentation de l'aire de jeux et des animations s'y trouvant a été importante et on a pu vraiment la quantifier.

Les inscriptions au challenge ont été arrêtées à 16h30, soit une heure avant l'an passé pour éviter trop d'attente ce qui a eu pour effet de ne pas atteindre tout à fait le nombre record de l'an passé mais on en n'était pas loin, avec une heure de plus il aurait été encore dépassé. Dans le même temps l'accueil composé de cinq personnes pour les autres activités, a failli être submergé. On a donc pu constater que les familles n'étaient pas venues par hasard, elles connaissaient l'existence de notre manifestation grâce à une meilleure couverture médiatique générale.

Nous pouvons donc conclure que si le public habituel du parc non informé avait été aussi présent, ce qui n'était pas du tout le cas, alors nous aurions pu être en difficulté pour tenir le timing. Au-delà des chiffres qui feront l'objet d'une sérieuse analyse, on constate par exemple que le nombre des inscriptions aux « Foulées Campinoises » a eu des répercussions sur le Challenge ; ils étaient venus en famille pour participer aussi aux deux épreuves.

Si cette progression se poursuit, celle de l'encadrement pourtant de 120 personnes devra suivre ce qui deviendrait la rançon du succès. Le défi est donc de respecter un timing et d'envisager de modifier notre dispositif, le but étant de satisfaire tous les publics. Bien loin d'être pessimistes nous devons trouver des solutions qui préservent la relation humaine et le caractère convivial de la manifestation, on ne peut pas tout baser sur la quantité au détriment de la qualité, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Nous avons de nombreux remerciements à adresser à tous nos partenaires : le Parc du Tremblay et ses services, le Comité départemental d'Athlétisme et le RSC de Champigny, le Conseil Général et la DDICS pour leur soutien financier, les associations sportives sollicitées pour les animations, et enfin le personnel du CDOS et sa stagiaire.

## La dissolution, une affaire sérieuse

« ne pas en aviser la préfecture dans le délai légal de trois mois [...] peut entraîner des sanctions pénales »

Les dirigeants et dirigeantes des associations ont la réputation d'avoir la mauvaise habitude, lors d'un conflit, ou autre raison qui conduit à la dissolution de droit ou de fait de l'association, de ne pas en aviser la préfecture dans le délai légal de trois mois.

Pourtant il existe un formulaire cerfa n°13972\*02 que l'on peut télécharger sur Internet : [www.formulaires.modernisatio](http://www.formulaires.modernisatio)

[n-gouv.fr](http://n-gouv.fr) et [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cette formalité rendue publique par le Journal Officiel est opposable aux tiers. En l'absence de la déclaration de dissolution, l'association est toujours présumée existante, et ses dirigeants considérés comme en charge de son administration.

Cette démarche est donc im-

portante pour que l'on ne puisse pas la négliger. On notera aussi que cette négligence peut entraîner des sanctions pénales pour les ex-dirigeants pouvant aller jusqu'à 1.500 euros d'amende pour chaque dirigeant en vertu de la loi de 1901 et du code pénal 131-13.

Depuis janvier 2012, on peut tout faire par le net en passant par le site [compteasso.service-public.fr](http://compteasso.service-public.fr)

## Attention aux membres de droit

Il s'agit d'un statut qui peut figurer dans les statuts de l'association, il convient d'en mesurer la pertinence. Le cas le plus fréquent est celui qui concerne un conseiller municipal ou autre élu de la commune du siège de l'association.

Il faut distinguer la simple adhésion de celle d'un membre de droit qui serait dans les instances dirigeantes. Cette présence peut amener plus de problèmes qu'elle n'amène d'avantages, tant pour l'association que pour la commune.

Il convient de ne pas se laisser entraîner à poursuivre des objectifs d'intérêt général qui seraient ceux des compétences obligatoires de la commune. Ce

point est très important pour éviter à l'association d'être qualifiée de « para municipale » et perdre le bénéfice des subventions, ou pire d'être requalifiée en gestionnaire de fait.

« ne pas se laisser entraîner à poursuivre des objectifs d'intérêt général »

Il y a gestion de fait quand l'indépendance de l'association par rapport à la collectivité n'est pas vraiment établie. Cet-

te notion est très importante, car elle peut conduire à de graves ennuis dont celle de prise illégale d'intérêt qui concerne même le simple élu du conseil municipal. Dans les deux cas, ces derniers ne doivent pas participer aux délibérations municipales qui concernent l'association, ne pas signer de convention avec elle par exemple.

Cette attitude s'entend aussi vis-à-vis d'une association dans laquelle un proche serait impliqué. La sanction est de cinq ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende (article 432-12 du Code pénal) et l'association peut se voir contrainte de rembourser la subvention.

## Représentation du personnel dans les C.A

Un salarié non-membre de l'association peut assister à un C.A ou un comité directeur s'il remplit les conditions suivantes :

- Etre élu par les salariés comme représentant du personnel,
- La participation ne peut résulter que des statuts ou bien d'un accord de représentation du personnel, les salariés peuvent être plu-

sieurs, mais le nombre ne peut être supérieur au quart des membres du C.A,

- Ils ne peuvent pas exercer un rôle prépondérant au sein du C.A et ne peuvent donc siéger au bureau.

Si ces conditions sont respectées, les salariés non-membres de l'association peuvent alors siéger avec voix délibérative. Le non-respect de cette règle

risquerait de remettre en question le caractère désintéressé de la gestion, au sens de l'article 261-7-1° du code général des impôts.

Par contre, il n'existe aucune contrainte en ce qui concerne les salariés invités à participer régulièrement ou occasionnellement aux C.A dans le cadre de leurs missions, mais qui ne jouiront d'aucun droit de vote.



« Ils ne peuvent pas exercer un rôle prépondérant au sein du C.A et ne peuvent donc siéger au bureau »

## Règlementation

Un décret du 5 Mars 2012, complété par un arrêté du 3 Mai 2012, redéfinit les procédures d'autorisation en matière de manifestations sportives sur les voies publiques.

Ce texte ne concerne pas la participation des véhicules à

moteur, les articles A.331-2 et les suivants du Code du Sport sont donc modifiés, à savoir :

- Sont soumises à une obligation déclarative les manifestations qui prévoient la circulation groupée, en un point déterminé de la voie publique (ou de ses dépendances), de plus de 75 piétons, de plus de 50 cycles ou autres véhicules non motorisés, et de plus de 250 chevaux ou autres animaux.
- Les dispositions concernant les signaleurs et les voitures ouvrees ont été aussi remaniées.



## Quorum ou pas quorum !!!

Tout d'abord, la loi du 1er Juillet 1901 n'impose aucun quorum à l'occasion des votes intervenant dans les assemblées générales.

Partant de ce principe de la règle générale, il est donc né-

cessaire que les statuts d'une association précisent ce point sur le quorum pour qu'il puisse exister.

Dans le domaine sportif fédéré, les pourcentages en voix sont fixés par chaque fédération

selon le type de vote. Chaque club membre de sa fédération et les organes déconcentrés sont donc tenus de respecter l'article concernant les quorums requis pour chaque vote.

*« la loi  
n'impose aucun  
quorum à  
l'occasion des  
votes »*

## Un trou dans le budget des sports

La passation de pouvoir entre David DOUILLET et Valérie FOURNEYRON avait été cordiale, ce qui n'a pas été le cas dans tous les ministères. Depuis, la découverte d'un déséquilibre de 50 millions d'euros dans le budget avec des dépenses engagées sans contrepartie (retraites des sportifs de haut niveau, primes pour les médaillés olympiques, et transfert du musée des sports à Ni-

ce) fait l'objet de communiqués contradictoires et acidulés.

*«David Douillet  
qualifie la  
Ministre de  
« Ministre  
amateur »*

Madame FOURNEYRON a dû rassurer le CNOSF en appelant

son président Monsieur Denis MASSEGLIA, mais le sujet n'est pas clos.

David DOUILLET, quant à lui, qualifie la Ministre de « Ministre amateur » et précise que les primes pour les médaillés n'ont jamais été budgétées puisqu'on ne connaît pas la somme avant.



David DOUILLET  
Valérie FOURNEYRON

## Accord entre le CIO et le Comité Américain (USOC)

Le Comité International Olympique (CIO) et le Comité olympique américain (USOC) ont signé le 24 mai 2012, à Québec, un accord sur la répartition des revenus olympiques après de longues et ténébreuses discussions.

Depuis 1985, l'USOC reçoit 12,75 % des droits TV et 20 % des revenus dits de marketing des Jeux Olympiques pour la seule partie USA. Cet accord n'était pas limité dans le temps et il représentait une part

contestée par les autres comités olympiques qui, dès 2005, ont exercé de fortes pressions sur le CIO afin que cet accord soit renégocié.

Sept ans plus tard, Jacques ROGGE, Président du CIO, signe ce nouvel accord qui prendra effet... en 2020 avant de faire le point en 2040 !

Que stipule ce nouvel accord? Les revenus américains seront au moins équivalents à leur montant actuel soit 400 mil-

lions de dollars. Si les revenus augmentent, 7 % (seulement !!) seront affectés aux Etats-Unis.

Les deux signataires ayant refusé de commenter et de donner des détails, nul doute que les autres nations apprécieront.

Il se dit par ailleurs que les dirigeants de fédérations américaines sont rétribués sur ces fonds, et émargent à des salaires variant de 250 000 à 750 000 dollars par an.



## Mise en cause de l'UNSS

Le ministre Vincent PEILLON a publié des rapports dits « cachés » de l'ère Luc CHATEL, dont un qui concerne l'UNSS. Celui-ci a été repris par la Lettre de l'Economie du Sport n°1070 du 1<sup>er</sup> Juin 2012.



**UNSS**  
UNION NATIONALE  
DU SPORT SCOLAIRE

Le statut juridique de l'UNSS est ambigu. Nous avons relevé que « *L'UNSS ne peut-être considérée que comme un dé-membrement de l'administration : en effet, ses responsables sont investis d'une mission de service public et les fonds qu'ils manient sont, de fait, des fonds publics dont l'utilisation devrait être soumise au contrôle de la Cour des Comptes* ».

Ce qui interpelle aussi, c'est le non-respect de la forme asso-

ciative dans son fonctionnement, contrairement aux autres associations du sport scolaire et universitaire. En effet l'UNSS est bien une association de la loi de 1901 qui déroge aux règles associatives, car tous les responsables ne sont pas élus par ses membres. Le ministre de l'Education Nationale est président de droit et les autres échelons déconcentrés sont présidés par le recteur et l'inspecteur d'académie.

Un rapport de 2006 des inspections générales dit « *que les associations locales n'avaient que peu d'existence réelle dans les établissements, que la participation des élèves était des plus réduites et que se sont les professeurs d'EPS, qui ne sont pas membres de l'association,*

*qui en assurent en règle générale le fonctionnement* »

Le rapport pointe aussi le doigt sur la gestion financière de la fédération qui soulève de nombreux problèmes de visibilité. Les directions régionales et départementales constituent de simples services de l'UNSS, sans personnalité morale.

Enfin le rapport indique que l'UNSS doit revoir sa politique sportive à tous les niveaux.

Ce rapport rendu public peut donc être consulté par tous et en ce qui nous concerne nous ne portons aucun jugement de fond, mais l'information nous a paru très importante pour en faire état.

## Albi a eu sa revanche, et Hagetmau a brillé aussi !!!

Recalée à deux reprises par le passé, Albi a pris sa revanche en remportant le Challenge du Journal *L'Equipe* qui récompense la ville la plus sportive de France, dans la catégorie des communes de plus de 20.000 habitants.

Ce prix créé en 1937 récompense chaque année une ville dans tous les domaines du sport, haut niveau et masse.

La municipalité peut se réjouir de cette distinction qui est due à une politique cohérente qui favorise le développement des clubs et contribue à la moder-

nisation de ses équipements.

A cet effet, dans une période comprise entre 2005 et 2011, ce sont près de 20 millions d'euros qui ont été investis. Le budget de la ville pour le sport est de 9 millions d'euros, soit 9,37% du budget annuel. Albi compte 51.300 habitants dont 16.680 licenciés, soit 32,51% de la population.

Hagetmau dans les Landes a aussi brillé dans la catégorie moins de 5.000 habitants, grâce à sa « Cité Verte », un équipement qui permet d'accueillir toute la population et de pro-

mouvoir le sport pour tous.

Une première place méritée car Hagetmau favorise aussi l'accompagnement des jeunes sportifs dans les clubs. Le budget de la ville pour le sport est de 2 millions d'euros, soit 15,12% du budget annuel. Hagetmau compte 4.600 habitants dont 2.580 licenciés, soit 47% de la population.

Ces chiffres sont le reflet de l'intérêt qui est porté au rôle du sport dans la vie. Qui dit mieux?

## Le voyage des Bleus

Jouant un match amical à Valenciennes, l'équipe de France de football a rejoint son camp du Touquet (nous vous laissons évaluer la distance entre Valenciennes et Le Touquet)

en avion.

C'était sans compter sans le brouillard qui n'a pas permis l'atterrissage et a obligé à un détour par la Bretagne, et à

une arrivée le lendemain en fin de matinée. A vouloir surprotéger les joueurs, ne les isole-t-on pas du monde réel et de leurs supporters ?





## JO : Vente de billets au marché noir

Des billets pour les prochains Jeux Olympiques auraient été vendus sur un marché parallèle jusqu'à 7.500 € selon la presse anglaise.

Le CIO prend l'affaire très au sérieux puisque ces billets proviendraient des Comités Olympiques de 54 pays !

Des sanctions exemplaires sont annoncées... pour ces faits qui, s'ils avéraient exacts, terniraient l'image des anneaux !

## JO : Visite de Sebastian Coe à Paris

Sebastian COE, le grand maître des Jeux de Londres, était à Paris le 15 juin pour une visite

éclair, mais courtoise, à l'INSEP où il aurait de bons souvenirs. Il y a rencontré les spor-

tifs français qui préparent les jeux dont Grégory BAUGE.



Sebastian COE

## Les Athlètes du Val-de-Marne aux JO de Londres

Parmi les français sélectionnés aux Jeux Olympique de Londres cette été, le Val-de-Marne compte actuellement 8 sélectionnés officiels:

- Badminton: Brice LEVERDEZ—US Créteil
- Cyclisme sur piste: Sandie CLAIR, Grégory BAUGE et Mickaël D'ALMAIDA—US Créteil

- Natation-plongeon: Audrey LABEAU et Damien CELY—VGA Saint-Maur

- Aviron - Jeux Paralympiques: Antoine JESEL - Aviron Joinville

- Athlétisme - Jeux Paralympiques: Assia EL HANNOUNI—US Créteil.

- Judo - en réserves: Sarah LOKO—JC Maisons-Alfort,

et Marie PASQUET—Red Star Club Champigny.

Les sélections ne sont pas terminées et nous ne manquerons pas de vous annoncer les prochains athlètes du département à partir pour Londres, sur notre site internet dans la rubrique Actualité.



## Cyclisme: Armstrong Suspendu

Alors qu'il a arrêté sa controversée carrière de coureur cycliste professionnel, Lance AMSTRONG vient d'être suspendu par l'Agence Américaine Anti Dopage. Toutefois, cette décision n'est pas sans incidence puisque l'américain participe depuis 2011 à des triatlons.

L'UCI a été avisée et a pris acte de la mesure !

Les faits reprochés sont quasi-

ment les mêmes que ceux qui avaient conduit la justice américaine à abandonné sa procédure, et rappelons que la prescription, en matière de dopage, est de 8 ans. Toutefois sont désormais impliqués le médecin italien Michele FERRARI et le directeur sportif Johan BRUYNEEL ce qui le contraint à renoncer à diriger son équipe sur le prochain Tour de France.

Ces faits, « vaste programme » de dopage à l'EPO et manipu-

lation sanguine, ont été confirmés par de nouveaux témoins et de nouvelles preuves selon l'agence américaine.

« Ces faits [...] ont été confirmés par de nouveaux témoins et de nouvelles preuves »



Lance AMSTRONG

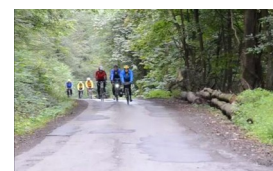
## EURO P N 2012: Porto—Gijón

Une cinquantaine de cyclotouristes européens ont fixé leur rendez-vous annuel à Porto pour rejoindre Gijón au cœur des Asturies afin de porter leur désormais traditionnel message: *Euro randonnée pour la Paix entre les Nations*, pour

une Europe plus humaine, plus solidaire, une Europe des peuples. De nombreux val-de-marnais, dont notre ami Gérard CHARPENTIER, participent à cette fabuleuse aventure de 650 km désormais sous la responsabilité d'Alain CHAL-

LANT dans le cadre de l'UECT (Union Européenne de Cyclo-tourisme, 12 rue Louis Bertrand 94207 Ivry Sur Seine Cedex).

On espère que leur périple se passera bien. Bonne route!



## Paris-Londres 2012 à vélo

Du 23 au 31 Août 2012, dans le cadre des Jeux Paralympiques à Londres, le CROSIF organise un défi sportif et solidaire pour de jeunes franciliennes âgées de 13 à 16 ans, volontaires et issues d'associations de quartiers, au nombre de 24, soit 3 par département.

Le CROSIF a sélectionné 3 filles d'une association de la ville de Créteil, dommage pour les autres villes, mais il faut bien faire un choix.

Le projet a été soutenu par la Direction Régionale des Sports

et de la Cohésion Sociale, ainsi que par le Conseil Régional d'Ile-de-France., la Fédération Française de Cyclotourisme apportant son expertise technique et un encadrement qualifié.

Ces jeunes filles seront les ambassadrices du sport francilien durant le voyage et le séjour. Les objectifs recherchés sont de deux ordres :

- **Sportifs :**

Accomplir 6 étapes à vélo entre Paris et Londres, préparer et réussir collectivement un défi physique et sportif, déve-

lopper l'esprit d'équipe et de solidarité.

- **Culturels :**

Transmettre les valeurs du sport en général et de l'olympisme en particulier, favoriser le dialogue interculturel et les échanges tout au long du séjour, s'imprégner du patrimoine naturel, géographique et historique des régions traversées.

L'organisation sera placée sous le signe du respect de l'environnement.



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

## Etat du sport en Ile-de-France

Tenant compte que la population estimée au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 était de 11.867.000 habitants, et qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2012 elle était exactement de 11.728.240 habitants, soit une légère diminution, on obtient au 1<sup>er</sup> Septembre 2011 les chiffres sui-

vants :

- 19 374 clubs affiliés à une fédération dont 1.956 en Val-de-Marne,
- 2.343.763 licences sportives délivrées dont 240.493 en Val-de-Marne; le taux des

licences sportives pour 100 habitants étant de 20% et de 18,2% pour le Val de Marne

- L'ensemble des équipements sportifs (hors sport de nature) est de 27.980 dont 2.677 en Val-de-

## CDOS 94—Présences

- Le 1er Juin, à Ivry-sur-Seine : Spectacle d'ouverture des Jeux du Val-de-Marne—C.Lopès, JC.Raoulx
- Le 1er Juin, à Sucy en Brie : Gala des Sports—J.Célérier
- Le 2 Juin, à Saint-Maur : Handicap sur le sport—J.Célérier, C.Lopès, JC.Raoulx
- Le 4 Juin, à Arcueil : Vernissage de l'exposition « Il était une fois ...la caravane d'Arcueil aux Jeux Olympiques de 1896 » - C.Lopès
- Le 5 Juin, à Créteil : Assemblée générale du C.D de Badminton—C.Lopès
- Le 8 juin, au Plessis Trévisse: Inauguration de l'exposition sur les JO—J.C Girard
- Le 12 Juin, à Créteil : Assemblée générale du C.D de gymnastique—JC.Girard
- Le 12 Juin, à Limeil-Brévannes : 3ème édition du Lifetrail—C.Lopès
- Le 15 Juin, à Créteil : Assemblée générale de la Ligue de Judo du Val de Marne—C.Lopès
- Le 16 Juin, à Chennevières-sur-Marne : Inauguration du pas de tir à l'arc extérieur—C.Lopès
- Le 17 Juin, à Créteil : 19ème édition du Marathon Relais—C.Lopès
- Le 19 Juin, à Boissy-Saint-Léger : Cérémonie de clôture des Jeux Sportifs Val-de-
- Le 12 Juin, à Choisy-le-Roi : Conseil d'administration du Parc Interdépartemental des Sports—W.Leguy
- Le 21 Juin, à Choisy-le-Roi : Soirée de remise des récompenses aux sportifs Choisyens—W.Leguy
- Le 22 Juin, à Choisy-le-Roi : Conseil d'administration du parc Interdépartemental des Sports et des Loisirs du Tremblay—JC.Girard
- Le 28 Juin, à Champigny-sur-Marne : Conseil d'administration du parc Interdépartemental des Sports et des Loisirs du Tremblay—JC.Girard
- Le 29 Juin, à Vincennes : réunion du comité consultatif des sports—W.Leguy

## Challenge Olympique des Familles 2012

Cette année, le Challenge s'est déroulé le samedi 9 juin, au Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne qui nous a fait l'honneur de choisir notre événement pour inaugurer sa nouvelle piste d'athlétisme.

Même si le soleil n'était pas franchement au rendez-vous, les familles qui nous sont désormais de plus en plus nombreuses à être fidèles, se sont une fois de plus bien amusées à participer ensemble aux épreuves d'athlétisme pour le challenge, ainsi qu'aux autres ateliers qui avaient été implantées pour la première fois sur la plaine centrale. L'attelage des Ecuries du Vieux Château a remporté beaucoup de succès avec sa belle voiture et ses quatre chevaux. Les autres ateliers, et notamment celui de création artistiques sur le thème des JO, ont également attiré de nombreux enfants et parents. Ce sont ainsi plus de 1200 personnes qui sont venues s'amuser et découvrir ces disciplines.

Le spectacle de fin d'après-midi sur le thème des danses du monde était de haut niveau

avec la Compagnie Danse Western, l'association les Nuits Orientales, les troupes Break Dance Crew et Indian Océan. Nous saluons leurs prestations, d'autant plus que la pluie s'est invitée vers la fin, rendant le sol très glissant. Mais cela n'a pas empêché le public d'être enchanté par ce moment festif.

L'inauguration de la piste d'athlétisme a été l'occasion d'une rencontre émouvante entre de jeunes athlètes venus spécialement pour courir un 800 mètres et le célèbre Alain MIMOUN qui nous avait fait l'honneur de venir au Parc. Il reste une icône pour de nombreuses générations, et c'est avec un immense plaisir que beaucoup de personnes ont pu le rencontrer et échanger avec lui.

Le dernier temps fort de la journée fut la course des Foulées Campinoises qui prit son départ en fin d'après-midi. Les coureurs étaient venus plus nombreux que l'an passé, ce qui encourage l'organisation à développer encore davantage cette course.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui font de cette journée un événement sportif convivial, festif et surtout un beau succès car nous fêtons l'an prochain les 10 ans de cette manifestation qui promet d'être exceptionnelle en 2013!!!

Merci au Comité Départemental d'Athlétisme et au Red Star Club Champigny Athlétisme qui organisent les épreuves du Challenge et les Foulées Campinoises, au Parc du Tremblay qui nous accueille dans des conditions merveilleuses et qui nous accompagne à chaque étape du montage de cette journée, au Conseil Général et à la DDICS qui nous soutiennent financièrement et sans qui cela ne pourrait donc pas se faire, et enfin merci à toutes les associations et leurs bénévoles qui participent et qui donnent de leur temps pour partager leur passion du sport! Un grand bravo à tous, et on espère vous voir encore plus nombreux l'année prochaine aussi bien côté public que côté organisation!



## 94 LAttitude Sport

Dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition du projet 94 LAttitude Sport, et en profitant de l'année des Jeux Olympiques à Londres, le CDOS 94 met en place des Journées Olympiques, à destination des centres de loisirs.

En plus de sensibiliser ce jeune public à l'histoire des Jeux Olympiques à travers notre exposition des Jeux Antiques aux Jeux Modernes, montée pour l'occasion en parcours sportif, l'objectif de ces journées est de faire découvrir aux enfants présents (6-13 ans) des activités sportives et de les

amener à participer à notre grande manifestation regroupant une vingtaine de sports, le 29 septembre 2012 au parc de la Plage Bleue à Valenton. Attention, cette année grand nouveauté: Flash Mob géant à 16h! (Chorégraphie sur notre [page facebook CDOS94](#) ou [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org).) Ces journées se dérouleront le 11 juillet au Centre de Loisirs de Limeil-Brevannes avec la présence de Mickaël BOROT, Vainqueur Coupe du Monde Francophone 2010, et le 18 juillet au Centre de Loisirs de Villeneuve-Saint-Georges avec la présence de

Valérie DOMERGUE, Championne d'Europe de Kung-Fu-Wushu.

Le CDOS viendra également présenter plusieurs associations sportives et son exposition sur les J.O lors d'une grande journée d'animation, gratuite et ouverte à tous, organisée par la ville de Valenton au Parc de la Libération. Nous vous donnons donc rendez-vous dans ce parc de 14h à 18h pour venir découvrir entre autre du tir sportif, du ju-jitsu brésilien et du football américain.



Chorégraphie  
Flash Mob



## Les Echos 94

### Tennis évolutif

Le Parc du Tremblay a décidé d'ouvrir une école de tennis à partir du mois de Septembre.

Elle sera dirigée par Bruno Barou, professeur diplômé, et fonctionnera de Septembre à Juin.

*Renseignements :*  
06 83 11 77 82- [tet94@free.fr](mailto:tet94@free.fr)

Cette nouvelle activité qui est proposée répond aux besoins des publics qui fréquentent le Parc et s'inscrit dans une politique globale d'élargir le champ des activités.

Une initiative est déjà prévisible pour le Challenge Olympique des Familles que le CDOS organise en Juin de chaque année, au titre des diverses animations.

### Boxe anglaise oui, mais en plus éducative

L'Union Sportive Fontenaysienne a accueilli, le samedi 16 Juin, les interclubs d'Ile-de-France de boxe éducative à la salle Mehdi Labdouni.

De nombreux clubs avaient répondu présent pour participer à une trentaine d'assauts. Les jeunes champions de l'U.S.F ont démontré toute leur valeur, grâce au travail accompli par les entraîneurs Mehdi Sellami et Eddy Tondt

sous la houlette de Mehdi Labdouni, et l'aimable participation de Jamila Zakour.

### Championnats départementaux d'athlétisme

Ils se sont déroulés le samedi 2 juin à Ivry (sous le soleil), et le dimanche à Charléty (temps gris !).

Le samedi, Assia El Hanouni a couru le 200 mètres, avec les valides, qu'elle a du reste gagné, accompagnée de son guide, son chrono de 25"03, malgré un vent défavorable de 1,9 m/s, la qualifie pour les J.O de Londres.

Si elle n'a pas battu le record du monde qu'elle détient en 24"87, elle a quand même signé la meilleure performance mondiale de l'année, pour sa catégorie.

### Twirling Bâton

Le grand espoir Sabrina Pean du twirling club de Villeneuve-le-Roi s'est classée 10<sup>ème</sup> sénior à la finale du championnat de France à Villebon-sur-Yvette, lui permettant ainsi d'être sélectionnée pour la Coupe d'Europe à Hasselt (Belgique), et surtout titularisée en équipe de France pour le Championnat du Monde du 2 au 5 Août, toujours à Villebon-sur-Yvette.

Nous espérons que les spor-

tifs du Val-de-Marne viendront lui apporter leur soutien à cette occasion. Sabrina est déjà une très belle championne qui s'est illustrée dans la catégorie Junior.

De son côté le T.C d'Orly s'est aussi illustré à ce championnat de France :

- En soliste cadette, Océane Vrastor termine 3<sup>ème</sup>
- En soliste junior, Maxime Araujo termine 2<sup>ème</sup>
- Océane et Maxime en duo ont décroché le titre de Champions de France.

Enfin Maxime a été sélectionné au Championnat du Monde et de son côté Océane participera à la Coupe d'Europe.

Cette discipline se porte bien en Val-de-Marne !!!

### A vos appareils !!

Les adhérents du Comité des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports du Val-de-Marne lance un concours photos dont le thème est : Un geste caractéristique d'un sport... lors d'un entraînement ou d'une rencontre dans le département.

Le concours est ouvert jusqu'au 31 Octobre 2012. Vous devez faire parvenir 2 photos maximum, couleurs ou noir et blanc, sur papier (20x24 cm), qui sont à envoyer à : François Guéguen – 9 bis, rue

des Pendants, 94370 Sucy-en-Brie.

La remise des prix sera faite lors de l'assemblée générale en 2013, toutes les photos seront exposées, les participants seront avertis des résultats.

### J.O de Londres

La VGA Omnisports et la Section Sport d'Eaux ont le plaisir de nous informer que dans la catégorie plongeon, Audrey LABEAU a été à nouveau sélectionnée pour les Jeux Olympiques.

Nous la félicitons chaleureusement et lui souhaitons de très bons Jeux.

Dans un registre différent, nous venons d'apprendre que Gwladys EPANGUE ne pourra pas honorer sa sélection au J.O suite à des problèmes de santé. Nous sommes tristes pour cette athlète qui est une grande championne, et pour laquelle tout le monde s'accordait à la voir sur la plus haute marche du podium, tant elle dominait sa discipline, le taekwondo, dans sa catégorie.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et l'assurance de notre affectueuse amitié.

## CDOS 94

2 rue Tirard  
94000 Créteil  
Tél : 01.48.99.10.07  
Fax: 01.48.99.30.21  
Courriel: [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org)

Retrouvez tous les articles sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, et Jessica LOPES

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...